



LES FIGURES DE L'ADULTÉITÉ DANS LA CURATELLE PUBLIQUE QUÉBÉCOISE DE 1945 À AUJOURD'HUI

Une conférence d'**Anne Perriard**

Chercheuse postdoctorale, Université Laval

Dans le système des âges, l'adultéité représente la norme à partir de laquelle les autres âges sont évalués. Elle incarne également un statut de pouvoir auquel sont attachés des droits, des ressources et de l'autorité. Les personnes sous curatelle sont des adultes à qui l'on retranche des droits normalement attribués aux individus de cette catégorie d'âge. En intervenant sur des groupes considérés comme «non-adultes», les lois participent ainsi à construire l'adultéité en définissant, en creux, ce que cette catégorie n'est pas.

Cette communication propose de suivre les développements de la loi sur la curatelle publique québécoise depuis son institutionnalisation en 1945 afin de saisir les marqueurs sociaux de l'adultéité. A cette époque, le curateur public agissait comme curateur d'office des aliénés non interdits placés dans les asiles d'aliénés de la province. L'analyse des textes législatifs, des débats parlementaires de l'Assemblée nationale et de ses commissions montrent comment les catégories cibles de ce dispositif ont changé de nom et de position sociale au fil des ans.

ENTRÉE LIBRE. BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!